



CO.P.R.A.184



Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

www.copra184.org
contact@copra184.org

SDRIF-E / Contribution N°1 du CO.P.R.A. 184
Contre le projet routier à 4 voies du Départ. des
Yvelines, financé à 30 % par la Région IDF :
« Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères »,
que nous nommons « A104 Bis »

Rappelons qu'en 2023, le « **Projet autoroutier A104 de Prolongement de la Francilienne** » entre Orgeval (Yvelines) et Méry-sur-Oise (Val d'Oise) a été sorti du futur SDRIF-E et qu'il n'y figurera donc pas jusqu'en 2040.

(Suite à la concertation publique qui s'est déroulée du 16 sept. 2022 au 15 Déc. 2022)

Mais, à la place de ce « **Projet A104** », a été inscrit, dans ce nouveau SDRIF-E, le **Projet routier à 4 voies de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères »** (Maître d'ouvrage : Département des Yvelines), projet que nous combattons et que nous nommons **A104 Bis**, car, à terme, bien que ce projet ne soit pas une autoroute, mais tout de même « **un axe structurant à 2x2 voies** », (annoncé dans le dossier d'enquête) il établirait une « **LIAISON A13-A15** », c'est-à-dire entre le secteur d'Orgeval (Yvelines) et le secteur d'Eragny et de Cergy (Val d'Oise), **en impactant principalement les routes secondaires des nombreuses villes suivantes, du sud au nord :**

Orgeval, Villennes, Médan, Triel-sur-Seine, Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Carrières-sous-Poissy, Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Andrézy, Maurecourt, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Cergy, Eragny-sur-Oise et Pontoise.

Ce projet établirait un **axe de circulation de direction à peu près Sud-Ouest/Nord-Est**, entre nos 2 départements, 78 et 95, **axe qui emprunterait la RN184** sur laquelle il y a déjà d'importantes difficultés de circulation, actuellement.

Voici les 5 arguments qui nous ont été donnés, officiellement, pour expliquer la sortie du « Projet autoroutier A104 » du nouveau SDRIF-E :

- 1- « L'Etat ne porte plus ce projet ».**
- 2- « Ce projet n'est pas soutenu par tous les politiques ».**
- 3- « Il faut maintenant mettre en place différents types de mobilité et pas uniquement du routier, car le « E » du « SDRIF-E » signifie « Environnement ». Nous devons donc faire diminuer le nombre de projets routiers, à la suite des préoccupations environnementales ».**
- 4- « Ce projet est trop cher et d'un autre temps ».**
- 5- « L'environnement actuel a trop évolué depuis que ce projet a été pensé ».**

Ces 5 arguments précédents s'appliquent exactement au projet routier à 4 voies dont le maître d'ouvrage est le département des Yvelines, projet de « Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères », qui vient d'être mis dans le SDRIF-E, à la place du « Projet A104 ».

En effet :

- 1- Ce n'est pas l'Etat qui est maître d'ouvrage de ce projet**, mais le Département 78 ... avec un apport financier de 30% de la part de la Région IDF !
- 2- Ce projet n'est pas, non plus, soutenu par tous les politiques.**
De nombreux élus (maires, députés, sénateurs, présidents d'agglomération ...) s'opposent à ce projet, dans les Yvelines, mais aussi dans le Val d'Oise ... Et cela, d'autant plus que **le département du Val d'Oise n'a pas été sollicité**, dans le cadre de ce « **projet structurant à 4 voies** », et **qu'aucune étude d'impact n'a été faite, dans ce département, dans le cadre de ce projet** ... Alors que les nuisances induites y seront nombreuses et très importantes, sur la RN184, mais également sur toutes les routes secondaires traversant les villes (Trafic induit très important avec nuisances sonores et pollution inacceptables).

3- Pour que le « E » de SDRIF-E ne soit pas un vain mot, il faut que l'accent soit mis sur la « DIVERSITÉ des MOBILITÉS » et plus du tout sur le « TOUT ROUTIER ».

Il faut donc faire diminuer le nombre de projets routiers, à la suite des préoccupations environnementales ... Et **sortir donc ce projet du SDRIF-E** ... Et **développer très vite le TRAM 13** (dont la direction générale est à peu près celle de ce projet routier à 4 voies, entre A13 et A15) en direction d'Achères et de Cergy, vers le nord et en direction de Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, vers le sud ... **Et très vite faire voter, au niveau du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), les sommes promises, depuis 2019 (1 M€) pour réaliser les études nécessaires de faisabilité des « Travaux d'amélioration le long de la RN184 », demandés par les élus, les associations et toute la population.**

4- Ce projet routier à 4 voies est trop cher et d'un autre temps : 200 M€, sans les ajouts qui arriveront, sans aucun doute !

Ce projet est dans les cartons depuis 1983 ! Lorsqu'un projet routier a plus de 40 ans, il est **OBSOLÈTE** car nécessairement en complète opposition avec les politiques actuelles, du 21^e siècle, de « Développement du Territoire », de « Lutte contre le réchauffement climatique » et de « Stratégie Nationale Bas Carbone » (SNBC).

De plus, le Département des Yvelines étant aux abois, sur le plan financier, devrait plutôt **utiliser cet argent des contribuables, à bon escient, en construisant des collèges et des maisons de santé, à la place d'un projet ROUTIER INUTILE.**

5-Pour les 2 projets « A104 » et « A104 Bis » nous sommes bien dans le même environnement, puisque nous sommes exactement dans le même secteur géographique !

Cet environnement ayant beaucoup évolué, depuis plus de 40 ans, ce projet routier n'est plus du tout adapté !



Carrières-sous-Poissy le 05/03/2024

Christiane PARAVY

Présidente du Collectif CO.P.R.A. 184

Pour le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration du CO.P.R.A. 184



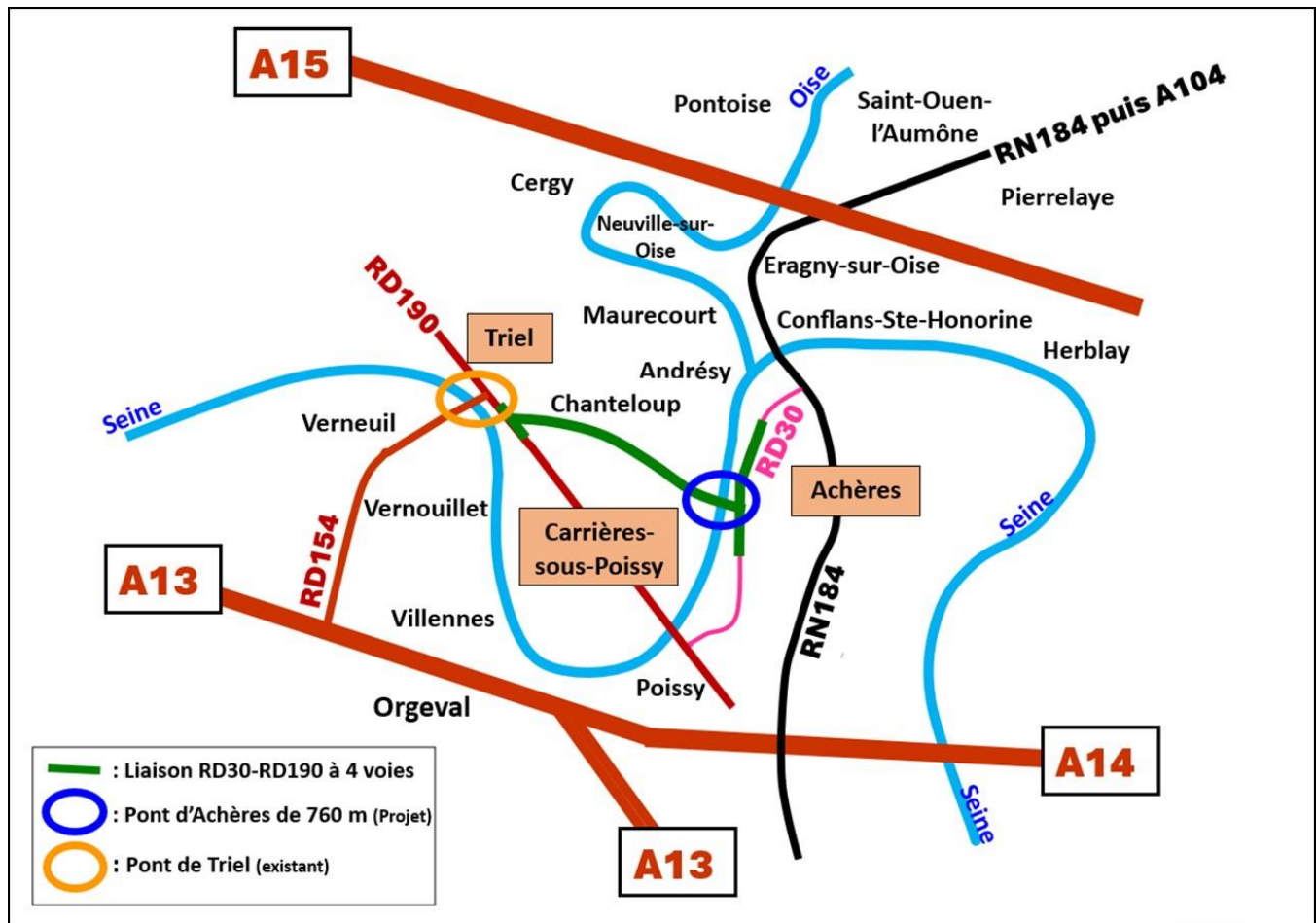
CO.P.R.A.184



Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

www.copra184.org
contact@copra184.org

SDRIF-E / Contribution N°2 du CO.P.R.A. 184
Relative au projet routier à 4 voies du Départ. des
Yvelines, financé à 30 % par la Région IDF :
« Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères »,
que nous nommons « A104 Bis »



1-Projet INUTILE qui s'appuie sur des **DONNÉES CHIFFRÉES ERRONNÉES** car **non remises à jour**, ce qui rend les **CONCLUSIONS FAUSSES**.

Comment peut-on, en 2024, s'appuyer sur des données qui n'ont pas été remises à jour, depuis la première enquête de 2012 et dont certaines datent même de 2009 ?

2-Au lieu de faire diminuer le flux de circulation sur le Pont de Poissy, comme l'annonce le dossier, au contraire, il entrainera un **engorgement du trafic, dans ce secteur**, à cause des effets bien connus de « **Trafic induit** » engendré par toute nouvelle construction de route... **C'est un PROJET d'INUTILITÉ PUBLIQUE !**

3-Projet qui fera augmenter le flux de circulation (voitures et poids lourds) de manière considérable, sur la RD30 à Achères (+ 27 000 véh./jour annoncé dans le dossier, avec passage de 2 voies à 4 voies) et sur la RN184 déjà surchargée, dans les Yvelines et dans le Val d'Oise.

4-Projet en COMPLÈTE CONTRADICTION AVEC TOUTES LES LOIS ACTUELLES de limitation du réchauffement climatique et d'artificialisation des sols, nécessaires pour faire diminuer, de manière drastique, l'élévation de la température, le **BRUIT** et la **POLLUTION** de l'AIR...Et **PRÉSERVER** ainsi la **QUALITÉ DE VIE** et la **SANTÉ** des **HABITANTS !**

5- Projet aux NUISANCES COLOSSALES, sur le PLAN ENVIRONNEMENTAL et SANITAIRE :

- **Plus de 9000 ENFANTS IMPACTÉS** dans 32 écoles, collèges et lycées, le long du trajet (Yvelines et Val d'Oise) avec de nouveaux risques graves sur leur SANTÉ.
- **Augmentation très élevée du niveau sonore et de la pollution atmosphérique.**
- **ARTIFICIALISATION des SOLS (40 ha)** : destruction d'Espaces Verts (Zones boisées, végétation variée avec plantes protégées, arbres centenaires : « Poumons Verts » nécessaires à l'équilibre des milieux et à notre santé).
- **Destruction totale de la faune et de la flore logeant dans ces zones boisées** (Petits mammifères, insectes, oiseaux et flore, dont certaines espèces protégées).
- **Transformation de LIEUX PRÉCIEUX, RICHES en BIODIVERSITÉ, en ESPACES RASÉS, complètement VIDÉS DE TOUTE VIE.**
- **Augmentation de l'EFFET de SERRE de 14%**, au lieu d'une baisse obligatoire et nécessaire de 100 % d'ici 2050, comme cela est demandé !

6-LA RÉALITÉ du Projet : « L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT ! »

En effet, l'objectif annoncé par le Département 78, qui est de faire diminuer la circulation sur le pont de Poissy et à travers la ville de Poissy, est **mensonger et occulte entièrement les vraies raisons de la mise en place de ce projet routier**. Cette nouvelle route ne sera pas une « petite desserte locale » mais bien « **UN AXE STRUCTURANT à 4 voies, ENTRE YVELINES ET VAL D'OISE** » car :

- Il sera utilisé pour faire circuler les poids lourds sortant du **futur Port PSMO** (Port-Seine-Métropole-Ouest de 120 ha, situé à Achères, géré par HAROPA-Ports et dont les travaux vont commencer en 2024), alors que ce port devrait privilégier fortement le transport fluvial et ferré et certainement pas le transport routier !
- Il sera utilisé, à partir de PSMO, pour faire circuler les poids lourds, après le **déchargement des conteneurs arrivés par bateaux, par le futur Canal-Seine-Nord-Europe.**

Une fois construit, cet axe structurant va donc drainer un flux supplémentaire de poids lourds (en plus du flux de voitures) vers l'A13 et l'A15 avec les conséquences attendues suivantes :

- **Forte augmentation de la circulation sur l'A13**, déjà actuellement saturée, régulièrement, à Orgeval.
- **Forte augmentation de la circulation sur l'A15**, déjà actuellement saturée, régulièrement,
- **Embouteillages monstres sur la RD154**, entre Triel-sur-Seine et Orgeval (route, en partie à 2 voies, souvent saturée).
- **Augmentation significative de la circulation, sur la RN184**, déjà très chargée, toute la journée.
- **Forte augmentation de la circulation à travers les villes voisines :**
 - **Dans les Yvelines** : Achères, Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Maurecourt, Villennes, Verneuil, Vernouillet, Médan, Orgeval, Meulan, Triel-sur-Seine et les Mureaux.
 - **Le long de la RN184 et alentours (Yvelines et Val d'Oise)** : Cergy, Pontoise, St-Ouen-l'Aumône, Conflans-Sainte-Honorine, Herblay, Eragny, Pierrelaye, Neuville-sur-Oise, Jouy-le-Moutier et Vauréal.

Nous demandons donc que soit sorti du SDRIF-E, ce PROJET DESTRUCTEUR, d'UN AUTRE ÂGE, qui est en COMPLÈTE CONTRADICTION avec les lois et les raisonnements du XXI^e siècle.



Carrières-sous-Poissy le 07/03/2024

Christiane PARAVY

Présidente du Collectif CO.P.R.A. 184

Pour le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration du CO.P.R.A. 184



CO.P.R.A.184



Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

www.copra184.org
contact@copra184.org

SDRIF-E / Contribution N°3 du CO.P.R.A. 184
Relative au projet routier à 4 voies du Départ. des
Yvelines, financé à 30 % par la Région IDF :
« Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères »,
que nous nommons « A104 Bis »

Nous demandons que soit sorti du SDRIF-E, ce projet routier (dont le coût astronomique est de 200 M€), pour la raison suivante :

En janvier et février 2024, le Président du Département des Yvelines a informé tous les maires, la presse et, à travers elle, tous les habitants, des « difficultés financières d'une ampleur inédite » auxquelles il aurait à faire face, à cause de la BAISSE des RECETTES FISCALES, d'UNE VALEUR de 200 M€.

Un plan de rigueur a alors été annoncé, avec, entre autres, MOINS de CONSTRUCTIONS de COLLÈGES et MOINS d'INVESTISSEMENT dans la SANTÉ ... Et cela, au DÉTRIMENT DES YVELINOIS !

Cette somme de 200 M€ correspond au coût de 8 nouveaux collèges !

METTONS ALORS CETTE SOMME de 200 M€ du Projet de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères » au service de la FORMATION DE TOUS NOS JEUNES, au lieu d'investir encore dans le BITUME !

Orientons le budget du Département des Yvelines vers des INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES AUX POPULATIONS (SCOLARITÉ et SANTÉ) et non sur un projet routier qui ajoutera encore plus d'embouteillages, dans toutes nos villes, sur un réseau déjà saturé, alors que la seule et unique solution est, dorénavant, le DÉVELOPPEMENT des TRANSPORTS COLLECTIFS (dont le TRAM 13 entre Versailles et CERGY et pas seulement, entre Saint-Cyr-l'Ecole et Achères !).



Carrières-sous-Poissy le 11/03/2024

Christiane PARAVY

Présidente du Collectif CO.P.R.A. 184

Pour le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration du CO.P.R.A. 184



CO.P.R.A.184



Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

www.copra184.org
contact@copra184.org

SDRIF-E / Contribution N°4 du CO.P.R.A. 184
Relative au projet routier à 4 voies du Départ. des
Yvelines, financé à 30 % par la Région IDF :
« Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères »,
que nous nommons « A104 Bis »

**Nous demandons que soit sorti du SDRIF-E, ce projet routier,
pour la raison suivante :**

Lancer les travaux de cette liaison routière, c'est engager des ressources budgétaires, sans avoir l'assurance que le projet puisse être mené à son terme.

Les associations ont attaqué, au Tribunal Administratif, l'arrêté préfectoral autorisant ce projet routier. Donc, personne ne peut, à ce stade, présumer de la décision qui sera rendue.

Un cas similaire mérite toute l'attention des différents acteurs de ce dossier, dont la Région, le Département, la Préfecture et les communes concernées :

La démolition du chantier de la déviation de Beynac en Dordogne.

Suite à l'annulation de l'autorisation environnementale, par les tribunaux, le département de la Dordogne doit procéder à la démolition des éléments déjà réalisés, dont des piles de pont.

Sur un montant de travaux de 40 millions €, le département avait déjà engagé 20 millions €.

Le Coût de la démolition est de 20 millions €.



Le département des Yvelines pourrait se retrouver dans le même cas de figure, s'il commençait les travaux et que les associations gagnent leurs recours.

Nous demandons aux autorités compétentes, qui sont garantes du bon usage de l'argent public, d'attendre que tous les recours soient purgés (Tribunal Administratif, Conseil d'Etat et Cour Européenne) avant de commencer les travaux de la « Liaison RD30-RD190 / Pont d'Achères », que nous nommons « A104Bis ».

Toutefois, Il serait certainement plus sage d'abandonner, dès maintenant, ce projet et d'affecter ces 200 millions d'€ à des INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES AUX POPULATIONS (SCOLARITÉ et SANTÉ) (Cf. contribution N°3 du CO.P.R.A. 184), plutôt que de soumettre des habitants, dont de nombreux enfants, à de nouvelles nuisances (BRUIT et POLLUTION de l'AIR) relatives à un nouvel axe routier qui aggraverait les problèmes de circulation, sans rien résoudre, comme le montre l'étude de trafic de l'enquête publique.



Carrières-sous-Poissy le 11/03/2024

Christiane PARAVY

Présidente du Collectif CO.P.R.A. 184

Pour le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration du CO.P.R.A. 184